



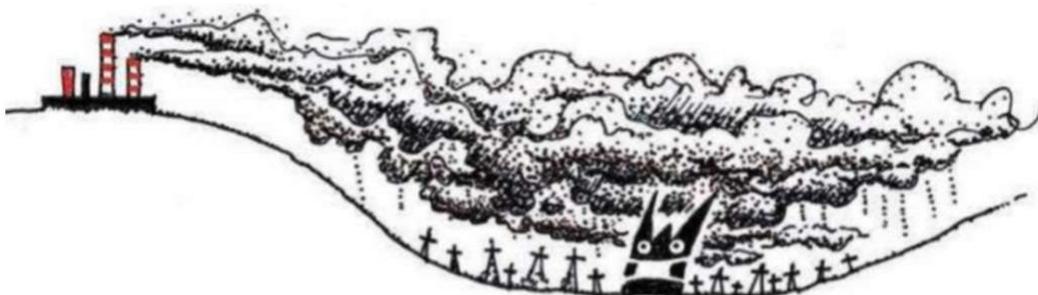
Les associations sont mobilisées depuis 2019 contre l'installation d'une usine Rockwool sur le Plateau à Soissons. Voici une synthèse des risques pour l'environnement, pour la santé et pour l'économie. édition mai 2024

Environnement

- 814 tonnes de rejets atmosphériques polluants par an, dirigés par les vents dominants vers la cuvette de Soissons.
- La consommation d'énergie (four électrique à 1500°), induirait une augmentation de 73% de l'électricité consommée dans l'agglomération soissonnaise et représenterait 40% de la consommation énergétique de ses industries, toutes énergies confondues.
- La consommation d'eau de l'usine : jusqu'à 20m³/h dont la moitié prélevée sur le réseau d'eau potable (qui a un débit de 65 m³ par heure). L'autre moitié serait fournie par les eaux pluviales. Mais en période de sécheresse, une fois les réserves d'eau pluviales vidées, les besoins de l'usine seront entièrement puisés dans le réseau public d'eau potable.
- Les matières premières : non locales, basalte, laitier de hauts-fourneaux etc. et produits chimiques dans le liant, transportés par route via 120 camions par jour. Ni chemin de fer, ni voie fluviale.
- La laine de roche est quasi non recyclable, non durable. Elle ne répond pas à la réglementation RE2020 qui tient désormais compte de la teneur en carbone des matériaux. C'est un produit obsolète que la ville de Paris a déjà banni de ses appels d'offre.
- Les émissions de gaz à effet de serre atteindraient 80 000 tonnes de CO₂ / an selon l'industriel lui-même, faisant de ce projet un projet climaticide.
- Le paysage d'une ville, classée dans le top 10 des "villes où vivre heureux à 1 heure de Paris", dénaturé par les cheminées et leurs panaches de fumée.
- Une 2ème ligne de production annoncée : multipliant d'autant les nuisances : pollution, consommations d'eau-électricité, gaz à effet de serre.
- Selon les données du site officiel « Géorisques », le projet de Soissons serait : la 2ème usine la plus polluante de France pour le phénol ; la 3ème pour le formaldéhyde ; la 6ème pour l'ammoniac.

Santé

- 136 médecins, 33 pharmaciens, 23 sages-femmes et 85 infirmiers du Soissonnais ont signé des Manifestes contre l'installation de Rockwool à Soissons en raison des rejets de polluants atmosphériques, dont des perturbateurs endocriniens dangereux à dose infinitésimale, à quoi s'ajoute l'effet « cocktail » (composés mélangés devenant encore plus toxiques).
- Rockwool lui-même annonce dans le dossier que "l'évaluation des risques sanitaires est basée sur des hypothèses qui sont assorties de facteurs d'incertitude". Ces risques non maîtrisés imposent l'application du principe de précaution prévu dans notre Constitution, qui doit prévaloir en matière de santé publique.
 - L'usine prendrait place à 100m de l'Aire de Grand Passage des Gens du Voyage. Les habitations mobiles et leurs occupants se trouveraient ainsi juste sous les retombées toxiques des cheminées, en contradiction avec les principes de la circulaire ministérielle (INTK2200421J, du 10 janvier 2022) qui stipulent que les aires "ne se trouvent pas à proximité d'installations industrielles (...) susceptibles de porter atteinte à la santé des personnes".
 - Les fibres minérales sont irritantes et dangereuses pour les voies respiratoires. De plus, la laine de roche est aussi composée de produits chimiques servant de liant (dont urée-formol).



Emploi

- L'entreprise prévoit 130 emplois, soit 3 emplois à l'hectare contre 20 à 25 emplois à l'hectare pour les entreprises déjà installées sur le plateau.
- 20 à 25 emplois/ha sur les 40 ha du projet Rockwool, cela ferait de 800 à 1 000 emplois possibles.
- La zone du plateau arrive à saturation (une dizaine d'ha disponibles) et son extension est compromise par la loi ZAN.

Financements publics de 20 Millions d'€uros (M€)

- Jusqu'à 7,2 M€ par GrandSoysons agglomération de remise sur le prix de vente du terrain.
- 1 M€ financé par les consommateurs (30%) pour la ligne électrique RTE dédiée exclusivement à Rockwool.
- 2 M€ de subventions par le Conseil Régional des Hauts-de-France.
- 10,6 M€ d'aide par l'État et l'Europe dans le cadre du Plan « France Relance » pour décarbonation de la France, alors que le projet augmenterait le bilan carbone de la France.

Soit 20 M€ pour une entreprise au bénéfice net de 23 M€ en 2020 (32 M€ en 2019) reversés sous forme de dividendes à la maison-mère. Le projet d'usine Rockwool largement subventionné bénéficierait ainsi d'un régime de faveur face aux projets alternatifs.

Perte d'attractivité du territoire

- La population de Saint-Eloy-les-Mines a baissé de 36% depuis l'ouverture de la seule usine française de Rockwool 20% des habitations y sont abandonnées (source : INSEE). Le prix de l'immobilier de Saint-Eloy-les-Mines est de 70% inférieur à la valeur moyenne du Puy-de-Dôme (source : Notaires de France).

Alternative : les produits isolants biosourcés

- Issus de l'agriculture ou de la sylviculture locales (lin, chanvre, bois, paille de blé, etc.), ces produits naturellement fibreux valoriseraient l'identité agricole et rurale du Soissonnais préconisée par le "Schéma de Cohérence Territorial" (SCoT) révisé en 2018.
- Ces produits nécessitent peu d'énergie, ils sont sains et plus efficaces que les laines minérales (déphasage supérieur = meilleur confort d'été)
- les matériaux biosourcés sont générateurs d'emplois locaux. Véritables puits de carbone, ils ont un effet bénéfique sur le climat et limitent le réchauffement.

Quelques dates...

- 21 nov. 2019 : vente des parcelles à Rockwool par l'agglomération
- 27 décembre 2020 : Avis défavorable du commissaire enquêteur à la suite de l'enquête publique.
- mars 2021 : La commune de Courmelles refuse d'accorder le permis de construire de l'usine.
- 31 mars 2021 : Arrêté préfectoral autorisant Rockwool à exploiter une usine de laine minérale.
- juillet 2021 : Le Préfet de l'Aisne et Rockwool attaquent le refus de permis de construire au Tribunal Administratif d'Amiens.
- août 2021 : Les associations Picardie Nature et Sauvons Soissons déposent des recours contre l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation d'une usine de laine minérale sur le plateau de Soissons/Courmelles.
- 8 décembre 2022 : Jugement du TA d'Amiens obligeant la société Rockwool à revoir sa demande de permis de construire pour non-respect des règles du PLU.
- 20 avril 2023 : La commune de Courmelles signe le permis avec prescriptions suspensives (article 9).
- 11 mai 2023 : L'association Picardie Nature dépose un recours contre la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du préfet de l'Aisne concernant la ligne électrique destinée à alimenter exclusivement l'usine.
- 11 juin 2023 : Consultation citoyenne à Courmelles, 96.6% des voix exprimées opposées à l'usine.
- 18 juin 2023 : Les communes de Ploisy, Chaudun, Hartennes-et-Taux, Buzancy, Saconin-Breuil et Cuffies déposent un recours contre le permis de construire accordé par la commune de Courmelles.
- 21 juillet 23 : Le tribunal administratif d'Amiens sursoit à statuer sur la légalité de l'arrêté du 31 mars 2021 du préfet de l'Aisne. L'administration dispose d'un délai de quatre mois pour régulariser le vice de procédure relevé par les juges, tenant à une insuffisance dans l'étude d'impact.
- 6 octobre 23 : recours en référé du Préfet de l'Aisne contre la commune de Courmelles pour faire annuler l'article 9 du permis de construire délivré
- avril 24 : audience au TA concernant la Déclaration d'Utilité Publique de la ligne électrique.

Les financements prévus pour le projet Rockwool devraient être réorientés vers les isolants biosourcés.

La mobilisation continue. La victoire dépendra aussi de vous !

Groupement d'associations

Stop Rock Wool, Sauvons Soissons, Globe 21, Ligue des Droits de l'Homme
contactstoprockwool@gmail.com stoprockwool.wordpress.com

